



Service de la coopération bibliographique

Centre national Rameau

quai François Mauriac 75706 Paris cedex 13
 téléphone 33 (0) 1 53 79 86 68
 courriel michel.mingam@bnf.fr

Affaire suivie par : Michel Mingam, Dominique Durand
 tél : 01 53 79 86 68, 01 53 79 86 23

compte rendu de réunion

Paris, le	30 novembre 2006
Réunion	Table ronde des formateurs Rameau, BnF, 14 novembre 2006
Participants	<p>Formateurs : Anila Angjeli (BnF), Fawzi Benhalima (Université d'Annaba), Thierry Clavel (Enssib), Louis Doustin (Centre de formation aux carrières des bibliothèques de Toulouse II), Cécile Kattnig (BnF), Barbara Kotalska (BnF), Sylvie Puechbroussoux (Médiathèque départementale du Cantal), Frédéric Puyrenier (BnF), Claudine Quillivic (BnF), Claude Taccetti (BU Aix-Marseille 3), Brigitte Thibault (Centre de formation aux carrières des bibliothèques de Poitiers), Brigitte Turquet (retraîtée, ex-BIU Cujas)</p> <p>ABES : Olivier Rousseaux, Nathalie Varrault</p> <p>Centre national Rameau : Natalie Bourdeau, Dominique Durand, Caherine Floc'hlay, Bénédicte Maitre, Michel Mingam, Dominique Moulin-Garrivier, Pierre Pouliquen, Hélène Soulodre</p>

Remarque : pour la clarté du compte rendu, les propos échangés lors de la table ronde ont été regroupés par grandes rubriques qui ne reflètent pas toujours fidèlement le déroulement concret de la discussion.

1. Introduction

1.1 En introduction, M. Mingam précise que le Centre national Rameau a organisé cette rencontre pour répondre à une demande formulée à plusieurs reprises par les formateurs Rameau – demande d'autant plus pressante que les journées nationales d'information Rameau n'abordent désormais les questions de formation que parmi de nombreux autres thèmes. Le principe d'une table ronde a été retenu comme étant le plus propre à favoriser un échange direct et ouvert entre les participants.

1.2 Avant de leur laisser la parole, M. Mingam rappelle que le rôle du Centre national Rameau, dans le domaine de la formation, s'ordonne autour de trois grands axes :

- gestion du fichier national des formateurs proposé en ligne sur le site web Rameau (enregistrement des inscriptions, mise à jour périodique des renseignements qu'il contient) ;
- fourniture d'outils pédagogiques, également en ligne (support de formation sous la forme d'un diaporama ; travaux pratiques avec leurs corrigés) ;
- organisation de rencontres entre formateurs.

Les formateurs inscrits dans le répertoire national le sont sous leur propre responsabilité, aucun « label » n'étant lié à cette inscription. Il a été jugé opportun de le signaler sur le site Rameau.

Les outils pédagogiques sont périodiquement revus :

- le diaporama a ainsi été mis à jour début 2006 afin de tenir compte du nouvel accès à la Liste d'autorité Rameau via le catalogue BN-OPALE PLUS ;
- il est également prévu de mettre prochainement en ligne 100 travaux pratiques (25 TP généralistes + 75 TP spécialisés, partagés entre les sciences et techniques, les sciences humaines et sociales, les arts et lettres) : les fac-similés et les corrigés sont prêts (au prix d'un gros travail : choix des exemples ; scannérisation des pages de titre et des tables des matières ; rédaction des corrigés), mais il reste à obtenir l'autorisation de certains éditeurs, ce qui occasionne du retard.

1.3 Afin de donner un fil directeur à la journée, la discussion s'organise à partir d'une série de questions que les participants ont soulevées au préalable, par courriel.

2. Produits Rameau

2.1 Guide d'indexation en ligne

L. Doustin demande si le Guide d'indexation Rameau sera bientôt intégralement disponible en ligne, les stagiaires ne disposant pas toujours d'exemplaires imprimés en nombre suffisant lors des formations.

M. Mingam espère que cela sera possible avant fin 2007, sous une forme XML, avec possibilité d'impression en PDF : le cahier des charges est rédigé, des entreprises ont été prospectées, mais l'appel d'offres est actuellement retardé par un problème de seuil de marché. Dans un premier temps, la version en ligne sera pour l'essentiel semblable à l'actuelle version imprimée, enrichie toutefois d'un index général des subdivisions affranchies. Bien entendu, par la suite, le Guide en ligne est appelé à évoluer, tant dans sa forme que dans son contenu (à ce propos, A. Angjeli souhaite que la liste des subdivisions aux catégories de personnes soit classée, à l'avenir, dans la partie « Généralités », après la liste aux personnes).

Plusieurs participants insistent pour que l'édition imprimée continue, parallèlement à l'accès en ligne.

2.2 Liste d'autorité imprimée

L. Doustin et B. Thibault demandent si une édition de la version imprimée de la Liste d'autorité est envisagée : elle est en effet jugée indispensable pour les formations, notamment dans les nombreuses petites bibliothèques ne disposant pas d'un accès à Internet, ou d'un accès trop restreint. O. Rousseaux pose à ce propos la question de l'évolution de l'accès à Internet dans les bibliothèques de lecture publique. Il semble que cela varie beaucoup selon les régions et les volontés politiques locales ; s'il n'y a aucun problème pour les BMVR, la situation est en revanche très contrastée dans les petits établissements. Ce sous-équipement pose un problème non seulement pour la formation, mais également pour l'après-formation, les stagiaires ne disposant pas toujours des moyens de s'entraîner à l'issue de leur stage, au risque de perdre le bénéfice de la formation qu'ils viennent de recevoir.

M. Mingam répond qu'il n'y aura plus de version imprimée. Une maquette avait été mise au point en 2005, qui prévoyait quatre volumes compacts. Mais la présidence de la BnF n'a pas souhaité donner suite pour des raisons financières, estimant la diffusion probable d'un tel produit insuffisante pour atteindre le seuil de rentabilité. Elle considère que ce serait à la DLL d'en prendre en charge les frais d'édition, dans la mesure où la demande émane principalement des petites bibliothèques municipales.

O. Rousseaux regrette cependant également cette décision, car l'édition imprimée avait le mérite de permettre d'appréhender facilement le périmètre de la Liste d'autorité Rameau, en tant que telle, ce qui est beaucoup plus difficile, voire impossible, sur le web.

2.3 Liste d'autorité en ligne

L'ensemble des formateurs se plaint des problèmes de disponibilité et de connexion du catalogue BN-OPALE PLUS, et donc de la Liste d'autorité. Des formations, programmées de longue date, ont même pu s'en trouver compromises.

S'agissant de la disponibilité de la Liste, M. Mingam déclare qu'il faut se résigner à ce qu'il y ait des interruptions les lundis matins, pour cause de maintenance informatique du catalogue, les mises à jour se faisant le week-end. De même, la période de fermeture annuelle de la BnF, en septembre, s'accompagne-t-elle souvent de perturbations. Une mise en garde en ce sens a été ajoutée sur le site Rameau. Les formateurs en prennent acte, mais regrettent d'autant plus cette situation que les formations sont justement souvent programmées le lundi, jour de fermeture au public des bibliothèques de lecture publique.

S'agissant des problèmes de connexion, M. Mingam précise qu'ils sont dus à une augmentation considérable du nombre des consultations de BN-OPALE PLUS qui n'avait pas été anticipée par l'établissement. Le renforcement de la puissance des serveurs informatiques de la BnF devrait permettre de résoudre ce problème.

B. Turquet regrette que le codage des notices d'autorités Rameau de l'ancienne liste Bibliopolis ne se retrouve pas dans la nouvelle application. C. Floc'hlay précise qu'il ne sera pas repris, les index de l'application ne le permettant pas. L'information anciennement codée est désormais donnée en clair dans la notice.

M. Mingam ajoute que l'accès en ligne à la Liste d'autorité devrait bénéficier, à terme, d'un certain nombre d'améliorations. Depuis l'automne 2006, le filtrage des notices de mauvais statut permet à nouveau de les masquer à l'affichage, comme c'était le cas dans les produits Bibliopolis. La lecture des notices en format UNIMARC devrait également être possible fin 2006/début 2007. Ultérieurement, on espère que la recherche par mots de la notice permettra de mener des interrogations à partir de l'équivalent LCSH et des codes domaines ; mais le chantier rencontre des retards, et il n'est malheureusement pas possible, pour l'instant, de s'engager sur une date. L'interrogation à partir de l'équivalent LCSH est jugée prioritaire par les formateurs.

2.4 Cédérom

C. Floc'hlay informe les participants que la BnF n'édite plus de cédérom des autorités, mais qu'elle accepte toutefois de fournir ses données aux sociétés qui souhaiteraient les exploiter sous leur propre responsabilité. C'est le cas de la société ProQuest qui édite un cédérom semestriel.

L. Doustin signale que le centre de formation de Toulouse II utilise le cédérom ProQuest pour ses formations à Rameau, afin de pallier les problèmes de disponibilité et de connexion de la Liste en ligne, et qu'il s'en trouve très bien. Sous réserve de la question du coût, ce pourrait être une solution envisageable par d'autres centres de formation.

3. Stagiaires

C. Quillivic aborde le problème que pose parfois l'hétérogénéité des stagiaires lors de formations qui peuvent réunir à la fois des agents d'accueil, des informaticiens et des catalogueurs. Pour éviter cet écueil, il faudrait bien définir les besoins de la formation au préalable : portent-ils sur la recherche-sujet dans le catalogue ou sur l'indexation elle-même ? Or, c'est loin d'être toujours le cas, dans la mesure où les personnes chargées de mettre en place ces formations connaissent souvent mal Rameau. C. Floc'hlay estime que la DLL devrait jouer un rôle de conseil auprès des responsables d'établissements, afin de les orienter vers les formations pertinentes selon les contextes.

B. Thibault remarque également que les formations sont mal évaluées lorsque les participants ont été mal ciblés. D'où l'intérêt de passer par un centre de formation institutionnel. Elle-même se dit très attentive aux pré-requis et au profil des stagiaires, ce qui l'a conduit parfois à refuser d'assurer des formations dont les contours n'avaient pas été bien définis (par exemple, la formation initiale à Rameau n'est pas prévue pour des agents d'accueil). En revanche, elle trouve intéressant de mêler des stagiaires venant de SCD, de BDP et de BM, car elle a constaté que cela leur permettait d'acquérir un langage commun et de s'ouvrir à de nouveaux horizons.

S. Puechbroussoux rappelle que, parfois, le formateur n'a pas le choix, les municipalités préférant mêler toutes les catégories de personnel dans une même formation. Mais elle souligne qu'elle a pu, malgré tout, obtenir des résultats positifs avec des publics hétérogènes, dès lors que ces derniers se montraient motivés. En revanche, elle rencontre davantage de difficultés avec des étudiants d'IUP « métiers du livre » qui, se destinant souvent à l'édition plutôt qu'aux bibliothèques, n'assistent à la formation à Rameau que dans la mesure où cela fait partie du cursus obligatoire.

Les participants se reconnaissent dans l'idée, également formulée par S. Puechbroussoux, qu'il faudrait prévoir, à côté de la formation à l'indexation Rameau, un niveau plus spécifiquement destiné aux personnels d'accueil d'un établissement et mettant l'accent sur la recherche sujet dans le catalogue local. Allant dans le même sens, B. Turquet précise qu'à la BU de Cujas, elle a conçu un « b-a ba de Rameau », contextualisé et destiné au personnel chargé d'accueillir et de renseigner le public (les formations à Rameau étant, quant à elles, réservée aux seuls indexeurs). C. Quillivic remarque toutefois que ce type de formation destinée aux personnels d'accueil suppose que le formateur connaisse au préalable le contexte professionnel concret des stagiaires (OPAC local, collections, public) et soit donc en mesure de délivrer une formation à la carte.

4. Méthodes et outils pédagogiques

4.1 Formation à l'analyse documentaire et formation à Rameau

B. Turquet insiste fortement sur la nécessité de faire précéder la formation à l'indexation Rameau proprement dite d'une initiation à l'analyse documentaire qui permettra de rappeler qu'on ne doit pas se contenter d'indexer d'après le titre, qu'il faut également lire au moins la table des matières et la quatrième de couverture, etc. Trop souvent, en effet, les principes de base de l'indexation sont ignorés au moment d'aborder Rameau, ce qui est source de mécomptes ultérieurs.

Mais la question de l'analyse documentaire pose également le problème de la formation initiale des indexeurs, car il est bien entendu difficile d'analyser le contenu de documents participant d'une discipline qu'on ne maîtrise pas, par exemple le droit : ainsi, dans le réseau du Sudoc, nombre d'erreurs d'indexation s'expliquent-elle par une formation juridique insuffisante des indexeurs ; ce qui est d'autant plus regrettable que ces indexations sont ensuite reprises par les autres bibliothèques dans le cadre de ce réseau (car les bibliothèques qui se localisent, ne contrôlent généralement pas l'indexation de la première bibliothèque créatrice de la notice, pour des raisons de rapidité du catalogue).

A Angieli commence également par une présentation de l'analyse documentaire en général, avant d'aborder Rameau, présenté comme un langage documentaire particulier. D'autres participants font remarquer que l'analyse documentaire est souvent abordée à l'occasion des travaux pratiques, mais que c'est effectivement peut-être un peu tard.

4.2 Formation générale et/ou contextualisée à Rameau

C. Quillivic estime indispensable de bien distinguer l'apprentissage du contenu (le langage Rameau) de celui de l'outil (l'interface de catalogue) : il est en effet bien plus pédagogique d'apprendre Rameau en dehors de tout outil particulier, de tout logiciel propre à une bibliothèque donnée. Il est donc préférable de prévoir deux étapes dans la

formation : 1. apprentissage des bases de Rameau dans le cadre de la formation initiale, en dehors de tout contexte applicatif ; 2. application contextuelle dans le cadre d'un monitorat au niveau de l'établissement.

O. Rousseaux pense au contraire que les indexeurs des SCD ont intérêt à se former directement à Rameau dans l'interface commune du Sudoc, dans la mesure où cela leur procure un gain de temps appréciable. C. Tacceti précise qu'à Aix-Marseille, la formation est donnée dans l'interface du Sudoc, chacun des trois SCD ayant son propre SIGB. En revanche, au Centre de formation Médiadix, la formation Rameau proposée aux bibliothèques du réseau du Sudoc, s'ordonne en deux parties : 1. Rameau hors contexte ; 2. Rameau dans le Sudoc (car la recherche de l'indexation Rameau dans l'interface professionnelle du réseau Sudoc, présente des spécificités importantes). Enfin, à la BnF, C. Quillivic regrette qu'on mélange d'emblée contenu et format car les stagiaires doivent être opérationnels immédiatement après leur formation.

Dans l'ensemble, un consensus se forme pour préconiser de séparer la formation initiale à Rameau de tout contexte applicatif. L'idéal serait, selon A. Angjeli, de pouvoir articuler la formation en trois étapes : 1. formation aux principes généraux de l'indexation ; 2. formation à Rameau comme langage d'indexation particulier (indépendamment de tout contexte applicatif) ; 3. formation à l'utilisation de Rameau dans un contexte applicatif particulier.

4.3 Utilisation des outils pédagogiques

Les formateurs déclarent utiliser le diaporama, si nécessaire en l'adaptant. T. Clavel fait part, toutefois, de la difficulté qu'il rencontre pour le faire tenir dans le cadre d'un cours de deux heures consacré à Rameau à l'ENSSIB. M. Mingam lui répond qu'effectivement, le diaporama a été conçu pour être présenté en deux demi-journées au moins, comme il est indiqué sur le site web Rameau. Mais les formateurs ont, bien entendu, toute latitude pour le modifier et en adapter le contenu : ainsi, dans un cours à l'ENSSIB, sans doute serait-il judicieux d'insister sur l'historique, le contexte organisationnel, les grands principes du langage, en passant rapidement sur les règles d'indexation ; inversement, une formation s'adressant à des indexeurs doit, bien entendu, insister sur ce dernier point.

C. Kattnig s'étonne que les outils pédagogiques proposés gratuitement sur le site Rameau puissent être réutilisés par des cabinets de formation privés. Elle regrette également que les travaux pratiques soient directement accessibles en ligne, ce qui peut conduire certains stagiaires à regarder les corrigés avant les formations ; elle préconise donc un accès contrôlé à ces travaux pratiques, avec mot de passe réservé aux seuls formateurs inscrits dans le répertoire national. M. Mingam n'estime pas cette solution souhaitable : d'une part, les outils pédagogiques peuvent être utilisés pour des formations au niveau des établissements, indépendamment de l'intervention des formateurs inscrits au répertoire ; d'autre part, ils sont également explicitement proposés pour de l'autoformation (initiation ou révisions) ; ils doivent donc demeurer largement accessibles. Par ailleurs, le fait que des cabinets de formation privés utilisent ces outils ne devrait pas constituer à proprement parler un problème, dès lors que la plupart des formateurs sont eux-mêmes rémunérés ; au contraire, leur offre de formation est bienvenue, alors même qu'on se plaint d'une pénurie de formateurs.

Toujours à propos des travaux pratiques en ligne, A. Angjeli souhaiterait voir remplacer l'intitulé « corrigés » par « propositions de corrigés » : en effet, l'indexation n'est pas une science exacte, en particulier en ce qui concerne le choix des descripteurs ; d'autres solutions sont donc parfois possibles, en dehors de celles proposées par le Centre national Rameau. M. Mingam en convient et accepte que le nouvel intitulé soit introduit à l'occasion de la prochaine mise en ligne des travaux pratiques.

5. Stages d'initiation

5.1 Durée des stages d'initiation

Quelle est la durée la plus pédagogiquement adaptée pour les stages d'initiation ?

L. Doustin considère qu'une formation initiale en 2 jours est trop dense : 2,5 jours constituent une durée minimale, si on y inclut les exercices pratiques. Quant aux stages fractionnés en 2 fois 2 jours, leur difficulté réside dans l'intervalle prévu entre les deux sessions : s'il est trop important, les stagiaires oublient l'acquis de la première session. 3 jours en continu lui semblent donc correspondre à la durée idéale.

B. Thibault organise une session de 2 jours, d'où les stagiaires repartent avec une série de travaux pratiques à faire ensuite. Un projet du centre de formation de Poitiers prévoit de compléter cette formation par une seconde session de 2 jours qui interviendrait un mois après, sur le modèle de la formation au catalogage qui donne complète satisfaction.

T. Clavel assure, pour sa part, des formations de 2 jours, suivies d'une journée supplémentaire après un intervalle de 15 jours à 3 semaines. Il a constaté qu'un intervalle d'une semaine était insuffisant.

C. Quillivic assure l'initiation à Rameau en 2 jours, suivis de 2 autres journées de perfectionnement, 6 mois plus tard, qui sont l'occasion de faire des « zooms » sur des difficultés particulières (noms géographiques, ethnonymes, etc.) : il s'agit alors d'une consolidation des acquis, l'essentiel de Rameau ne pouvant être assimilé en une seule fois.

B. Turquet signale qu'à Mediadix, les stages ont une durée de 4 jours, les troisième (consacré aux sciences sociales) et quatrième (consacré aux arts et lettres) étant assez pointus. C'est à la fois beaucoup (les stagiaires sont épuisés) et le minimum pour permettre de commencer à indexer avec Rameau. Pour A. Angieli, 4 jours constituent également une durée idéale : 1 jour pour le cours général ; 1 jour pour les arts et lettres ; 1 jour pour les sciences sociales et humaines ; 1 jour pour les sciences et les techniques. F. Puyrenier partage cet avis et considère que les 4 jours des stages de Mediadix sont une bonne durée, surtout lorsqu'elle est répartie en 2 sessions : lundi/mardi et jeudi/vendredi. Mais c'est malheureusement rarement réalisable pour des raisons pratiques.

Plusieurs participants évoquent les problèmes d'infrastructure que posent les stages fractionnés, notamment en province, lorsque les stagiaires doivent se déplacer loin, car cela implique alors double transport et double hébergement.

5.2 Contenu des stages d'initiation

Pour A. Angieli, ce qui compte, lors de la formation de base en 4 jours, est d'abord de bien faire passer les règles et les mécanismes de base, ainsi que l'apprentissage du « jargon » ; puis, dans un deuxième temps, les spécificités et les difficultés propres à l'indexation Rameau dans chacun des grands domaines. B. Kotalska ajoute que l'important, à ce stade, est de donner envie aux stagiaires d'utiliser Rameau, de leur donner le goût de Rameau.

C. Quillivic estime pareillement que la formation initiale doit prioritairement porter sur l'apprentissage des règles fondamentales de Rameau, indépendamment de tout contexte applicatif. Mais cette formation doit également permettre d'aborder, dans un deuxième temps, quelques points particuliers majeurs : périmètre du vocabulaire Rameau ; chronologies ; noms géographiques ; ethnonymes et catégories de personnes ; arts et littératures (ces deux domaines demandant un complément de formation en raison de leurs règles particulières).

C. Floc'hlay met toutefois en garde contre le danger de terminer une formation en insistant sur une grande exception à la règle, car c'est d'elle dont risquent alors de se souvenir ensuite les stagiaires, et non de la règle elle-même !

Il ressort néanmoins de la discussion qu'il serait souhaitable que l'initiation à Rameau puisse aborder les points suivants, en complément du contenu du diaporama : a) périmètre du vocabulaire Rameau ; b) chronologies ; c) noms géographiques ; d) ethnonymes et catégories de personnes ; e) arts et littératures.

5.3 Stages ciblés sur certains types de documents

B. Thibault demande s'il est souhaitable d'organiser des formations ciblées sur un type particulier de documents, tels que les documents audiovisuels ou les images fixes.

F. Puyrenier remarque que cela dépend des connaissances et des compétences du formateur. C. Quillivic s'interroge, quant à elle, sur la pertinence de telles formations, dès lors que les règles Rameau sont les mêmes, quel que soit le type de document.

C. Floc'hlay est également d'avis qu'il est plus simple de partir de l'imprimé, d'autant qu'avec l'image, on aborde en fait la politique d'indexation des établissements : l'objectif est-il de décrire le contenu documentaire de l'image ou l'image elle-même ? La récente migration des données du département des Estampes de la BnF dans BN-OPALE PLUS a ainsi témoigné des difficultés soulevées par l'emploi de Rameau dans le contexte de l'image fixe.

En fait, pour certains établissements très spécialisés, le recours à d'autres langages documentaires peut s'avérer nécessaire : O. Rousseaux remarque ainsi qu'au sein du Sudoc, les bibliothèques spécialisées disposent parfois d'outils locaux parallèlement à Rameau, outil commun permettant l'échange et le partage des données.

6. Stages de perfectionnement

C. Taccetti pose la question : comment répondre, en province, aux demandes de stages de perfectionnement, sachant que cette appellation recouvre des niveaux différents, stages d'approfondissement généralistes ou stages pour spécialistes d'un domaine.

C. Floc'hlay évoque une formation de ce type, qu'elle a animé à Médiadix pour des catalogueurs de bibliothèques d'art, à l'initiative de la section « bibliothèques d'art » de l'ABF. Elle note que cette formation a été l'occasion d'échanges fructueux entre spécialistes. Mais, estime-t-elle, ce type de formation ne peut être qu'exceptionnel, compte tenu de la lourdeur du travail préparatoire, et ne saurait donc répondre qu'à des demandes très ciblées.

B. Turquet signale également que des stages de perfectionnement uniquement orientés sur le droit sont organisés à Paris par Médiadix, à destination des bibliothèques spécialisées (ENA, Fondation nationale des sciences politiques, Bibliothèque administrative de la ville de Paris). Le support de formation proposé comporte d'abord une introduction générale au droit et une initiation à la terminologie juridique ; ensuite seulement est abordé le chapitre « Droit » du Guide d'indexation Rameau ; enfin, des travaux pratiques spécialisés dans le domaine juridique viennent compléter la formation.

O. Rousseaux se demande si de tels stages sont justifiés dans le domaine des sciences. B. Maitre lui confirme que l'indexation Rameau dans ce domaine ne pose pas de problèmes particuliers quant aux règles syntaxiques ; la difficulté relève plutôt de l'analyse intellectuelle des documents lorsque l'indexeur n'a pas de formation scientifique.

L. Doustin souligne la difficulté d'organiser des stages spécialisés en province, compte tenu de la dispersion des établissements et du nombre souvent insuffisant de participants. Il souhaiterait donc voir Médiadix organiser des stages de perfectionnement nationaux, dont pourraient bénéficier les provinciaux. La DLL et les centres de formation régionaux devraient également avoir leur rôle à jouer.

C. Quillivic estime qu'il y a un problème de dénomination pour les stages Rameau, et qu'il faudrait donc en clarifier les intitulés en distinguant :

- les stages de formation initiale ;
- les stages d'approfondissement généralistes ;
- les stages de spécialisation dans une discipline.

Elle ajoute que les stages d'approfondissement ou de spécialisation ne doivent admettre que des stagiaires ayant déjà suivi un stage d'initiation : ce point doit être explicitement précisé dans les programmes de stage.

7. Formateurs

7.1 Formation de formateurs ?

T. Clavel déplore le manque de formateurs à Rameau dans la région Rhône-Alpes et demande si la BnF pourrait susciter des vocations.

M. Mingam ne voit pas comment le Centre national Rameau aurait le pouvoir de le faire, si ce n'est en évoquant la question lors des journées nationales d'information, par exemple. Sans doute appartient-il davantage aux centres de formation, mais aussi à la DLL pour ce qui concerne la lecture publique, à se saisir du problème. O. Rousseaux ajoute que la question pourrait être inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Comité opérationnel.

En réalité, une part du problème vient de ce que les formations sont assurées pendant les temps de congé des formateurs, ce qui en limite forcément l'offre et ce qui, comme le souligne C. Quillivic, pose la question de la reconnaissance du statut de formateur au sein des différentes administrations concernées.

S'agissant de la formation de formateurs proprement dite, M. Mingam indique que le Centre national Rameau n'a pas les compétences pédagogiques nécessaires pour assurer une véritable formation à la formation d'adultes, qui constitue une spécialité en soi. En revanche, il a vocation à permettre aux formateurs de se rencontrer pour partager expériences et réflexions, à l'image de cette table ronde.

7.2 Base de données, forum, formation à distance

B. Turquet demande s'il ne serait pas possible de créer une base de données commune aux formateurs Rameau qui permettrait à ceux-ci de partager leurs outils pédagogiques. B. Kotolska évoque, quant à elle, la constitution d'un forum de discussion réservé aux formateurs, dont l'idée avait déjà été évoquée dans le passé. Enfin, F. Benhalima émet l'hypothèse d'une formation à distance à Rameau, dont pourraient bénéficier les bibliothèques du Maghreb.

O. Rousseaux fait part de l'expérience du forum du Sudoc (qui réunit un millier de catalogueurs) : elle est certes positive, mais force est de constater que les véritables échanges entre catalogueurs y sont rares et que tout a tendance à converger vers l'ABES. Il suppose qu'il en irait de même dans le cas d'un forum de formateurs Rameau. Il ajoute que si les forums en ligne ont leur utilité, ils ne sauraient remplacer le contact direct à l'occasion de réunions qui sont l'occasion privilégiée d'échanger idées et expériences de vive voix. Il estime de toute façon que ce type de débats doit plutôt se mener dans le cadre des grands réseaux d'utilisateurs de Rameau : Sudoc, BnF (le problème résidant toutefois dans l'absence d'un réseau structuré de la lecture publique), quitte à faire ensuite remonter au Centre national Rameau les questions qui relèvent de sa responsabilité, comme lui-même le fait au nom du Sudoc.

M. Mingam souligne qu'il serait difficile au Centre national Rameau de prendre en charge la gestion très lourde d'un forum ou d'une base de données collective, d'autant qu'existe déjà, comme le rappelle H. Soulodre, la messagerie Rameau qui permet aux membres du réseau d'obtenir des réponses rapides et précises. Il répète, en revanche, que le Centre national Rameau est tout à fait prêt à organiser régulièrement des rencontres entre formateurs.

8. Questions diverses

8.1 Indexation de la fiction

C. Taccetti demande si les fictions peuvent être indexées. C. Quillivic répond que cela dépend de la politique d'indexation de l'établissement. M. Mingam ajoute que c'est la norme - et non Rameau spécifiquement - qui recommande d'éviter d'indexer la fiction, mais que les bibliothèques, notamment de lecture publique, ont bien entendu la possibilité de l'adapter à leurs besoins.

8.2 Rameau pour la jeunesse ?

B. Thibault évoque la forte demande de la part des bibliothèques de lecture publique d'un vocabulaire Rameau qui serait adapté aux sections jeunesse ; elle rappelle que certaines BMVR ont renoncé à adopter Rameau pour cette raison.

M. Mingam répond que Rameau s'est imposé dans la mesure où il permet aux bibliothèques, grâce à un langage d'indexation commun, d'échanger leurs données et de constituer des catalogues collectifs. Mais cela conduit Rameau à couvrir, non sans difficultés, un large éventail qui va des bibliothèques municipales aux bibliothèques spécialisées, en passant par les BU et par la BnF : il n'est donc pas possible de l'ouvrir davantage, sauf à compromettre la cohérence d'un langage qui est déjà un compromis entre des exigences contradictoires.

Des solutions sont toutefois envisageables, qui vont de l'utilisation de thésaurus spécialisés pour la jeunesse à celle de filtres permettant un accès dédié aux documents pour la jeunesse dans les catalogues, en passant par l'utilisation des termes exclus des notices Rameau, lorsque le SIGB local le permet.

8.3 Besoins liés à des contextes particuliers

Au cours des formations, surgissent parfois des questions liées à un contexte local, par exemple à propos de l'absence de tranches chronologiques propres à l'histoire d'une région donnée dans la Liste d'autorité.

M. Mingam rappelle qu'il faut bien informer les stagiaires du caractère ouvert et évolutif du vocabulaire Rameau, lequel, s'enrichissant au fur et à mesure des besoins et des demandes, est donc par définition toujours incomplet. P. Pouliquen, chargé du domaine de l'histoire au Centre national Rameau, confirme qu'il suffit de demander par l'intermédiaire du FNPR la création de tranches chronologiques spécifiques pour des régions données, pour en obtenir la création, sous réserve, évidemment, qu'elles soient justifiées par la documentation à indexer.

9. Conclusion

En conclusion, M. Mingam demande aux participants leur sentiment sur la table ronde à laquelle ils viennent de participer. Ces derniers disent leur satisfaction d'avoir pu débattre de vive voix des problèmes qu'ils rencontrent et d'avoir eu des réponses à certaines questions qu'ils se posaient, comme la durée des stages par exemple. Cette expérience pourra donc être renouvelée.

Une fois rédigé, le compte rendu de la présente table ronde sera adressé aux membres du Comité opérationnel, à l'ensemble des formateurs et des correspondants Rameau répertoriés, ainsi qu'aux responsables des centres de formation aux métiers du livre.